

# TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

1

**C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER?**  
DANS LE BAC DE TRI

2

**INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE**  
IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER

3

**DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES DANS LE BAC ET SANS SAC**

## À TRIER

**TOUS LES PAPIERS ET EMBALLAGES EN CARTON**



Emballages en carton



Journaux et magazines



Courriers, enveloppes et autres papiers



## À TRIER

**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES**



Emballages en plastique



Briques alimentaires



Emballages en métal



## À TRIER

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



## À JETER



Objets en plastique



Vaisselle cassée



**AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ**

✉ atd1@terredeprovence-agglo.com ✉ atd2@terredeprovence-agglo.com

☎ 04.32.61.96.38

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

